

Académie de méditation – Cendrine Escallier
Stage 19-21 septembre 2025.

Prix, conditions d'achat, remboursement et annulation.

Pour payer ce stage, il vous est proposé une échelle de paiement en conscience, de 200 à 300€. Cela signifie que vous choisirez librement la somme que vous souhaitez payer dans les limites de cette échelle, en fonction de vos revenus, et de votre gratitude.

Si vous ne souhaitez pas choisir, le tarif habituel est de 250€.

La réservation est de 100€. Elle est remboursable jusqu'au 19 juillet (60€ frais dossier).

Après le 19 juillet, elle est uniquement transférable sur un autre stage, retraite, ou séances individuelles, pendant 12 mois.

Le restant est à payer sur place en espèces ou en chèque.

En cas d'annulation par Cendrine Escallier, votre réservation sera transférable sur une autre retraite ou stage pendant deux ans. Vous bénéficierez également d'une réduction de 20% hors pension et hébergement (sauf si l'annulation est due initialement à des tiers, par exemple, décision de l'Etat).

Conditions de participation.

En vous inscrivant et en participant à l'évènement proposé, vous déclarez connaître et accepter les conditions suivantes :

- avoir plus de 18 ans lors de l'évènement.
- Si vous souffrez de dépression ou de burn-out, en général la méditation est adaptée, toutefois, téléphonez-moi pour en discuter, afin que nous puissions décider ensemble du bénéfice éventuel de votre venue, et peut-être d'aménagements personnalisés. Cendrine : 06 62 71 86 25.
- l'évènement est formellement interdit aux personnes souffrant de trouble bipolaire non stabilisé, de schizophrénie, ou de troubles psychotiques (hallucinations, délires). Si vous avez un doute, n'hésitez pas à me contacter pour en discuter.
- chaque participant est responsable de sa santé, sa sécurité, et de son bien-être durant l'évènement. Cendrine Escallier, et toute autre personne enseignant lors de l'évènement, déclinent toute responsabilité, et ne répondent d'aucun dommage, matériel, corporel, ou autre. Elle se réserve le droit d'exclure, à tout moment, et sans remboursement, toute personne représentant un danger pour la santé, la sécurité, ou le bien-être des autres participants, ou d'elle-même.

Cette activité ne saurait en aucun cas se substituer à une prise en charge médicale.

Ces stages et retraites sont hautement recommandés pour repartir avec le sourire, et de nouvelles idées pour améliorer sa vie quotidienne !